



Inspectrice de l'Éducation
nationale adjointe à l'inspecteur
d'académie,
Directeur académique des
services de l'Éducation nationale
de la Somme

Circonscription I.E.N. Adjointe

Référence :
DM/MM 1402_2020

Organisation pédagogique suivie
par Marjorie MALASSIS
Conseillère pédagogique et
technique auprès de l'I.E.N. Adjointe

Téléphone
03 22 71 25 71
Mél.

cpc80.adjoint@ac-amiens.fr

20 boulevard d'Alsace Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Division de l'Organisation
Scolaire Premier degré

Référence :
Stage de Réussite pour les élèves
2019/2020

Dossier administratif suivi par :
Carine TALHOUARNE

Téléphone
03 22 71 25 26
Mél.

Ce.dos80@ac-amiens.fr

20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 2 mars 2020

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Somme

à
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs
des écoles primaires et élémentaires

s/c de mesdames et messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Organisation des stages de réussite d'avril 2020

Les stages de réussite sont des stages de remise à niveau proposés durant les vacances scolaires de printemps et d'été aux élèves des classes de CM1 et CM2 éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages en français et/ou en mathématiques, avant leur entrée en 6^e.

Durant les vacances de printemps 2020, le stage de réussite se déroulera la première semaine sur **quatre** matinées du mardi 14 au vendredi 17 avril 2020. Il contribue à la consolidation des apprentissages fondamentaux et à la réussite des élèves au moment de la transition entre l'école et le collège.

J'en rappelle les points essentiels :

- la nécessaire liaison, maître de l'élève - maître du stage, assurée par le renseignement de la fiche de liaison ;
- la mise en œuvre d'une démarche d'écoute, d'accompagnement et d'attention auprès des élèves concernés qui éprouvent un besoin premier d'être rassurés.

Je vous remercie de respecter les délais pour la transmission des différents documents qui vous seront communiqués par l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) et qui indiqueront nécessairement les dates de retour auprès de la circonscription.

J'attire votre attention sur le fait que :

- la liste des enseignants volontaires de votre école devra être transmise au plus tard à l'IEN le **17 mars 2020**. Les maîtres de stage retenus seront susceptibles d'exercer dans leur circonscription, ou dans une circonscription voisine, selon les besoins d'implantation des stages de réussite au niveau du département ;
- le nombre et le niveau effectifs des élèves de votre école qui bénéficieront éventuellement d'un stage de réussite devront être communiqués au plus tard à l'IEN le **27 mars 2020**.

Vous veillerez enfin à ce que la communication avec les parents ne comporte aucune faille ou équivoque et à ce qu'eux-mêmes soient parfaitement informés non seulement des candidatures retenues mais également des objectifs et des résultats de l'action engagée.

Je compte sur vous pour permettre une mise en œuvre efficace de ce dispositif d'aide aux élèves en difficulté et vous remercie dès à présent de votre engagement.

Gilles NEUVIALE